



OPÉRATEUR : Free Mobile **CODE SITE :** 17299_002_01

ADRESSE DU SITE: STADE HENRI ROBIN, RUE DES FRERES

JAMAIN

COMMUNE: 17300 ROCHEFORT

DATE: 20/08/2025







RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR:

FREE MOBILE

COMMUNE:

ROCHEFORT

NOM DU SITE:

17299_002 ROCHEFORT

CODE SITE:

17299_002_01

ADRESSE:

STADE HENRI ROBIN, RUE DES FRERES JAMAIN - 17300

ROCHEFORT

TYPE DE SUPPORT:

Pylône tubulaire

PROJET DE:

Modification substantielle d'une antenne-relais existante

COORDONNÉES

X = 342791, Y = 2109515

GÉOGRAPHIQUES:

Longitude: -0.98109, Latitude: 45.937

CONTACT FREE MOBILE

NOM:

Marjorie GAUDINO

Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales

E-MAIL:

mgaudino@free-mobile.fr

ADRESSE:

Free Mobile

16 rue de la Ville l'Évêque

75008 Paris



SOMMAIRE

1. Synthese et motivation du projet	. 4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	. 5
3. Calendrier indicatif du projet	. 8
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	. 9
5. Plan de situation à l'échelle	10
6. Plan de cadastre	11
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	12
8. Déclaration ANFR	15
9. Plans du projet	16
10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	20
11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	22
12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	22



13P233003NC0000110426



1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Cette anticipation est d'autant plus vitale à la lumière du rôle crucial des moyens de communication dans la crise sanitaire qui a frappé tous les territoires et l'incertitude, notamment en termes de re-confinement local, qui lui est liée.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile, de plus 30% chaque année, et afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu et précis de déploiement du Très Haut Débit Mobile dans l'ensemble des territoires. Et ce, dans le respect permanent des normes de protection sanitaire.

L'envolée des usages de téléphonie mobile, +18% contre une moyenne de 2 à 5% au cours des 5 dernières années ainsi que la multiplication par 3 du volume de données depuis les clés mobiles observées par l'ARCEP sur les 15 premiers jours du confinement illustrent la nécessité de mettre en place urgemment une infrastructure mobile adaptée et résiliente permettant de prendre en charge instantanément une croissance exponentielle des usages distants fiables.

A ce titre, le programme de Free Mobile, réalisé au plus près des besoins des territoires et de leurs administrés, est urgent étant donnée l'accélération exponentielle du besoin en débit liée aux outils numériques fort consommateurs de débit qui sont inéluctablement amenés à se généraliser qui plus est vu le contexte sanitaire comme, par exemple, les téléconsultations/télésoins, le télétravail et l'enseignement à distance, la possibilité de veiller en direct sur ses proches.

L'introduction de la 5G permet de faire bénéficier les utilisateurs ayant opté pour la 5G d'une technologie inédite pour couvrir leurs besoins en termes de débit par simple ajout d'équipements sur le réseau existant.

En effet, la 5G a été pensée pour couvrir ponctuellement et uniquement le temps de la communication le demandeur du service tout en assurant une multiplication allant jusqu'à 10 des débits ainsi qu'une latence durée d'attente avant le début du service (dit de « latence ») fortement réduite.

Ce processus de déploiement d'équipements 5G, qui constitue une étape cruciale au sein du programme de planification, de déploiement et de modernisation du réseau, doit être anticipé étant donné les délais incompressibles, entre 18 et 24 mois, nécessaires au déploiement des équipements sur chaque site

En effet, ce dernier implique, la mobilisation et l'intervention de nombreux travailleurs et artisans, principalement locaux, exerçants dans différents corps de métier : géomètres, aménageurs/syndic d'électricité, notaires, chauffeurs/livreurs, grutiers, conducteurs de



travaux (Génie Civil, Electricité), ... et, indirectement hôteliers, restaurateurs ...

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Free Mobile projette la modification de son antenne-relais existante située sur le pylône existant sis Rue des Frères Jamain - 17300 ROCHEFORT, afin de faire évoluer son réseau vers la cinquième génération mobile (5G) sur les bandes de fréquence 3500 MHz (Très Haut Débit Mobile).

Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes par 3 nouvelles antennes et à rajouter 2 autres antennes et les équipements nécessaires sur le pylône pour accroître la couverture et la capacité en 5G.

Les armoires techniques seront installées dans la zone technique existante à proximité du pylône.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 3	À ajouter : 2	À modifier : 3
Туре	Panneau	Panneau	Panneau
Technologies	3G / 4G / 5G	5G	3G / 4G / 5G
Azimuts (S1/S2/S3)	0° 120° 240°	0° 120°	0° 120° 240°



13P233003NC0000110526



Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
	4G 700 MHz	30 m	35 m	26.5 m	31.5 m	27.9 m	32.9 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	30 m	35 m	26.5 m	31.5 m	27.9 m	32.9 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	30 m	35 m	26.5 m	31.5 m	27.9 m	32.9 m	29	26.85	6°
0°	4G 900 MHz	30 m	35 m	26.5 m	31.5 m	27.9 m	32.9 m	32	29.85	6°
	4G 1800 MHz	30 m	35 m	26.5 m	31.5 m	27.9 m	32.9 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	30 m	35 m	26.5 m	31.5 m	27.9 m	32.9 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	30 m	35 m	26.5 m	31.5 m	27.9 m	32.9 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	30 m	35 m	29.25 m	34.25 m	29.75 m	34.75 m	47.6	45.4	6°
	4G 700 MHz	30 m	35 m	26.5 m	31.5 m	27.9 m	32.9 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	30 m	35 m	26.5 m	31.5 m	27.9 m	32.9 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	30 m	35 m	26.5 m	31.5 m	27.9 m	32.9 m	29	26.85	6°
120°	4G 900 MHz	30 m	35 m	26.5 m	31.5 m	27.9 m	32.9 m	32	29.85	6°
	4G 1800 MHz	30 m	35 m	26.5 m	31.5 m	27.9 m	32.9 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	30 m	35 m	26.5 m	31.5 m	27.9 m	32.9 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	30 m	35 m	26.5 m	31.5 m	27.9 m	32.9 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	30 m	35 m	29.25 m	34.25 m	29.75 m	34.75 m	47.6	45.4	6°

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
	4G 700 MHz	30 m	35 m	26.5 m	31.5 m	27.9 m	32.9 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	30 m	35 m	26.5 m	31.5 m	27.9 m	32.9 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	30 m	35 m	26.5 m	31.5 m	27.9 m	32.9 m	29	26.85	6°
240°	4G 900 MHz	30 m	35 m	26.5 m	31.5 m	27.9 m	32.9 m	32	29.85	6°
	4G 1800 MHz	30 m	35 m	26.5 m	31.5 m	27.9 m	32.9 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	30 m	35 m	26.5 m	31.5 m	27.9 m	32.9 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	30 m	35 m	26.5 m	31.5 m	27.9 m	32.9 m	33	30.85	4°

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.

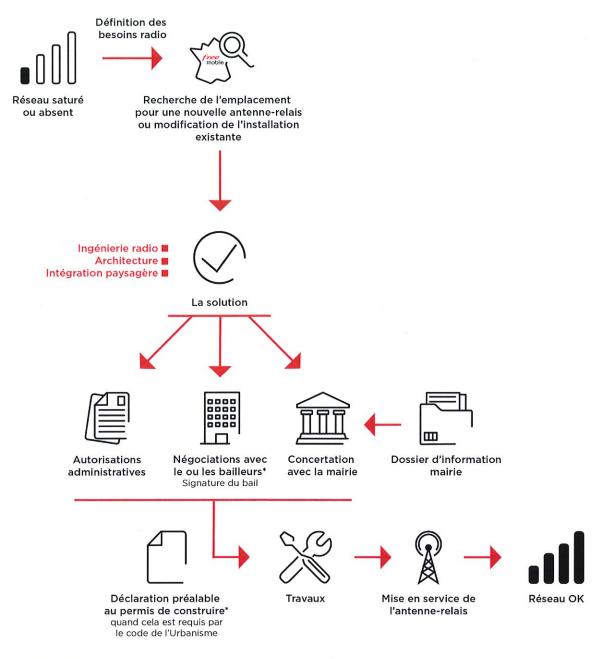


⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux





^{*}Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Août 2025
Début des travaux (prévisionnel)	Octobre 2025
Mise en service (prévisionnel)	Novembre 2025

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.



4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

STADE HENRI ROBIN, RUE DES FRERES JAMAIN 17300 ROCHEFORT

Coordonnées

Lambert II étendu

X = 342791 Y = 2109515 WGS 84

Longitude : -0.98109 Latitude : 45.937

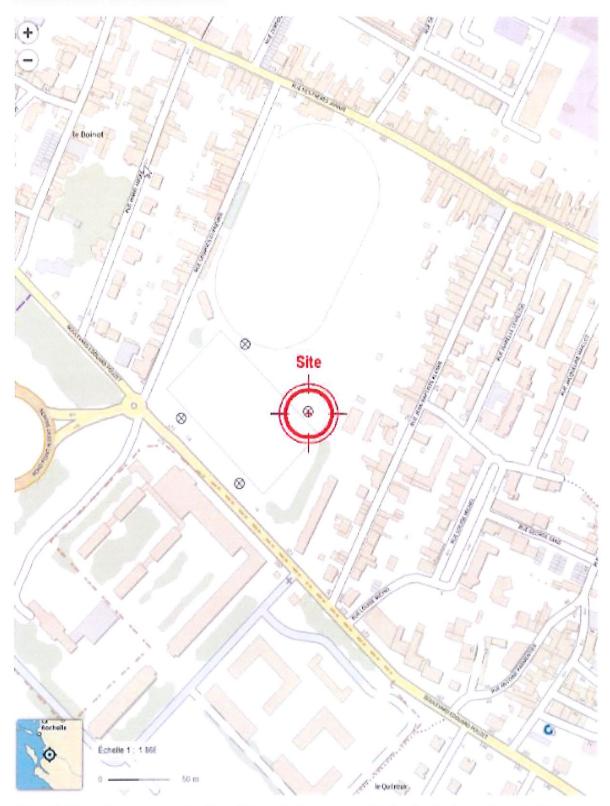


13P233003Nc0000110726



5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation



Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

Sans objet

6. Plan de cadastre

Département : CHARENTE MARITIME

Commune : ROCHEFORT

Section : AL Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 06/08/2025 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46 ©2022 Direction Générale des Finances

Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES |

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

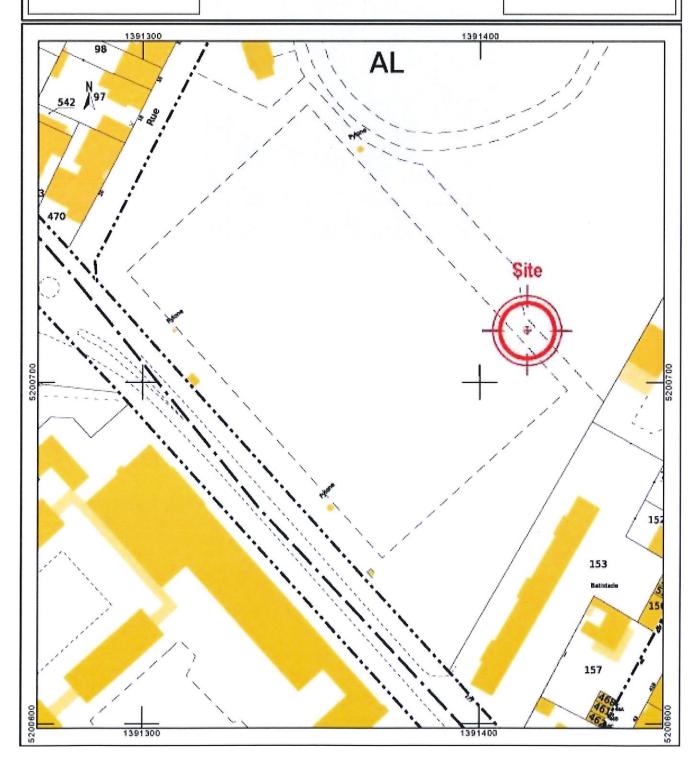
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Pôle Topographique et de Gestion Cadastrale

Cadestrate 26 ave De Fétify BP 80808 Réception sur RDV 17020 17020 La Rochelle Cedex 1 tel. 05 46 30 68 04 -fax

ptgc.170.la-rochelle@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



13P233003NC0000110826



7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Prises de vue



Prise de vue n°1

Etat avant:



Etat après :







Prise de vue n°2

Etat avant:



Etat après:





8. Déclaration ANFR

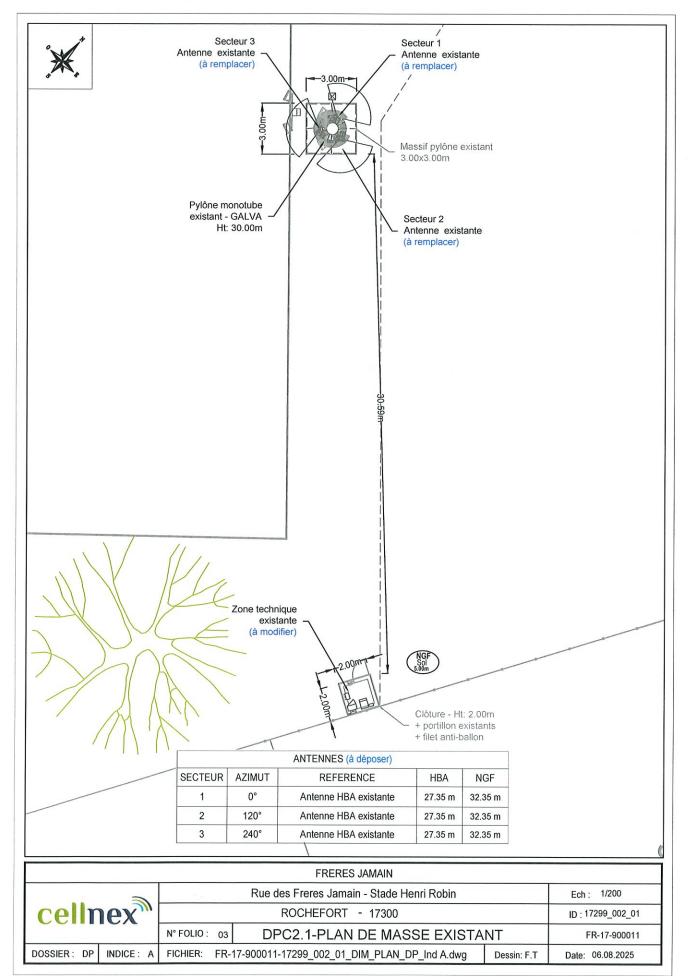
Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

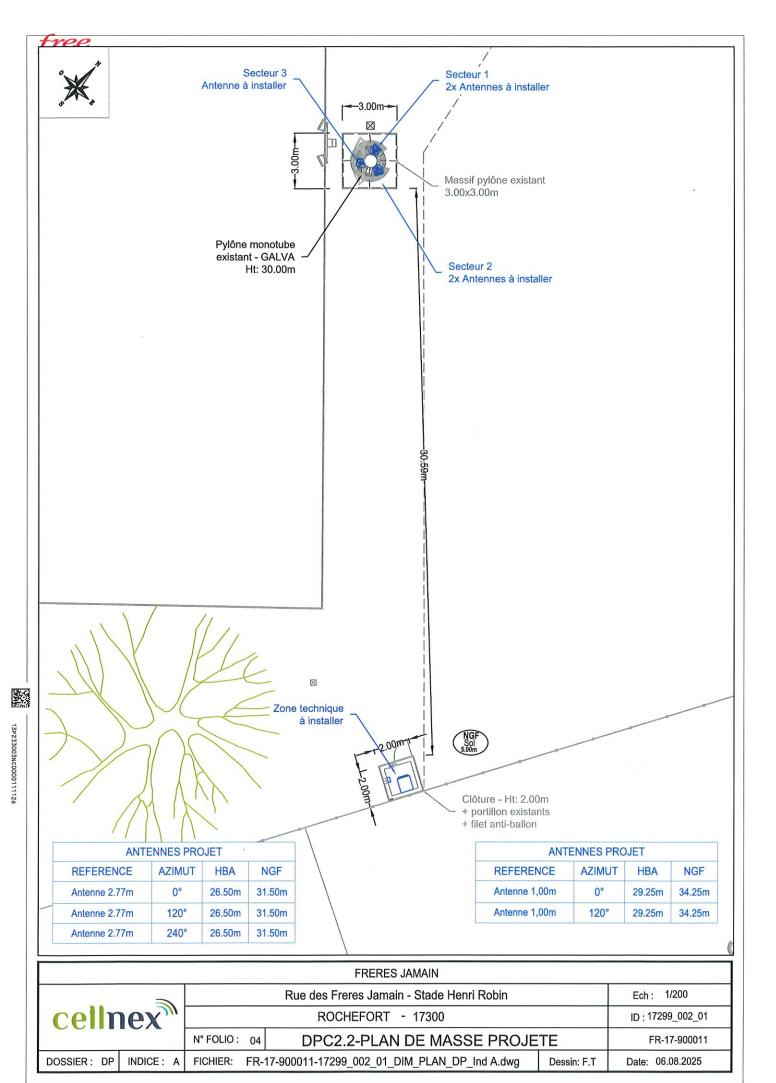
1. Conformité de l'installation aux	1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?					
	☑ oui	non				
* Guide technique ANFR DR17 modélis public.	sation des sites radio	pélectriques et des périmètres de sécurité pour le				
2. Existence d'un périmètre de sé	curité** balisé ac	cessible au public				
	□ oui	☑ non				
** Périmètre de sécurité : zone au vois supérieur au seuil du décret ci-dessou	_	dans laquelle le champ électromagnétique peut-être				
		par la station objet de la demande sera-t-il 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de				
	☑ oui	non				
	visé par l'article	sements scolaires, crèches, établissements e 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002				
	☐ oui	☑ non				

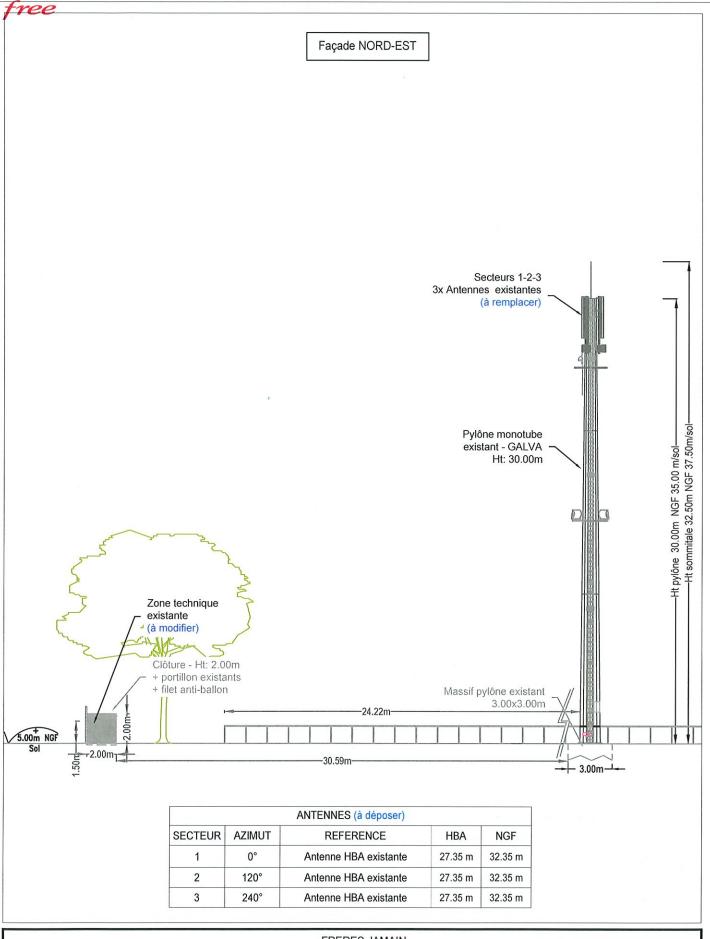




9. Plans du projet







FRERES JAMAIN							
			Rue des Freres Jamain - Stade Henri Robin		Ech: 1:250		
Celnex ROCHEFORT - 17300 ID: 17299_002_01							
N° FOLIO: 06 DPC4.1-PLAN D'ELEVATION EXISTANT FR-17-900011							
INDICE: A	FICHIER: FR-17-900011-17299_002_01_DIM_PLAN_DP_Ind A.dwg Dessin: F.T Date: 06.08.2025						
		N° FOLIO :	N° FOLIO: 06	Rue des Freres Jamain - Stade Henri Robin ROCHEFORT - 17300 N° FOLIO: 06 DPC4.1-PLAN D'ELEVATION EXISTA	Rue des Freres Jamain - Stade Henri Robin ROCHEFORT - 17300 N° FOLIO: 06 DPC4.1-PLAN D'ELEVATION EXISTANT	Rue des Freres Jamain - Stade Henri Robin Ech : 1:250 ROCHEFORT - 17300 ID : 17299_002_01 N° FOLIO : 06 DPC4.1-PLAN D'ELEVATION EXISTANT FR-17-900011	

cellr	iex [®]
DOSSIER: DP	INDICE: A

		FRERES JAMAIN					
	Rue des Freres Jamain - Stade Henri Robin Ech : 1:250						
1	ROCHEFORT - 17300 ID: 17299_002_01						
	N° FOLIO: 07 DPC4.2-PLAN D'ELEVATION PROJETE FR-17-900011						
Α	A FICHIER: FR-17-900011-17299_002_01_DIM_PLAN_DP_Ind A.dwg Dessin: F.T Date: 06.08.2025						



10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrequences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribution-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrequences.gouv.fr

Guide à destination des élus : l'essentiel sur la 5G	https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Brochure_5G_WEB.PDF
Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrequences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrequences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que «cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population»

Rapport et avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 17 février 2022, actualisant l'avis du 12 avril 2021 relatif à la 5G

Dans la continuité de ses travaux d'expertise sur radiofréquences et santé, et sur la base des nombreuses données scientifiques disponibles à ce jour, l'ANSES estime que « le lien entre

exposition aux radiofréquences et risques sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable à celui pour les bandes de fréquences utilisées par les générations précédentes. »

L'ANSES précise, en réponse aux observations recueillies suite à la consultation publique lancée en 2021, que « Tous les effets biologiques ont bien été considérés dans cette expertise, à travers notamment les expertises précédentes réalisées par l'Anses afin d'évaluer les effets sur la santé associés à l'exposition aux radiofréquences. ».

Rapport de l'Agence Nationale des Fréquences sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, août 2020

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a réalisé des simulations numériques des niveaux d'exposition créés par la téléphonie mobile dans une zone urbaine très dense, à savoir le 14ème arrondissement de Paris. De par les résultats obtenus, l'ANFR a estimé un impact faible de l'introduction de la 5G sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques par rapport à un scénario de renforcement de la 4G sans 5G.

Rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G, septembre 2020

À ce jour, les agences sanitaires qui se sont prononcées considèrent les effets sanitaires de la 5G, comme des autres radiofréquences déjà utilisées, non avérés en-deçà des valeurs limites d'exposition. (base : rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G)

Rapport et avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 20 avril 2021, Avis et conclusions relatifs à la 5G

Dans la continuité de ses travaux d'expertise sur radiofréquences et santé, et sur la base des données scientifiques disponibles à ce jour, l'ANSES estime que « la situation en matière de lien entre exposition aux radiofréquences et effets sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable aux bandes utilisées par les générations précédentes »

Rapport de l'ANFR relatif aux mesures d'exposition du public aux ondes avant et après mise en service de la 5G, décembre 2021

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a réalisé une campagne de 3000 mesures d'exposition du public aux ondes avant et après mise en service de la 5G. Dans ce cadre, les résultats montrent que l'exposition est comparable avant et après introduction de la 5G.

Date	Agence sanitaire
janv-20	Agence de Protection Environnementale irlandaise
16-avr-19	Ministère Allemand de l'Environnement, de la Nature et de la Sécurité Nucléaire
28-mars-19	Ministère Autrichien du Climat, de l'Environnement, de l'Energie, de la Mobilité, de l'Innovation et de la Technologie (BMK), 28 mars 2019
11-janv-19	Direction de la Radioprotection et de la sécurité nucléaire de Norvège (DSA), 11 janvier 2019
05-mai-19	Autorité Sanitaire Danoise (Sundhedsstyrelsen)
19-févr-20	Comité Consultatif Scientifique sur les Radiofréquences et la Santé d'Espagne
04-janv-19	Autorité finlandaise de radioprotection
nov-19	Agence Nationale de la Santé Publique Suédoise
avr-20	Agence Australienne de Sécurité Nucléaire et de Radioprotection
03-déc-19	Ministère de la Santé de Nouvelle Zélande
sept-20	Conseil de la santé des Pays-Bas
nov-19	Département fédéral Suisse de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
avr-19	Food and Drug Administration (Etats-Unis)





11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret 2002-775 du 3 mai 2002. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

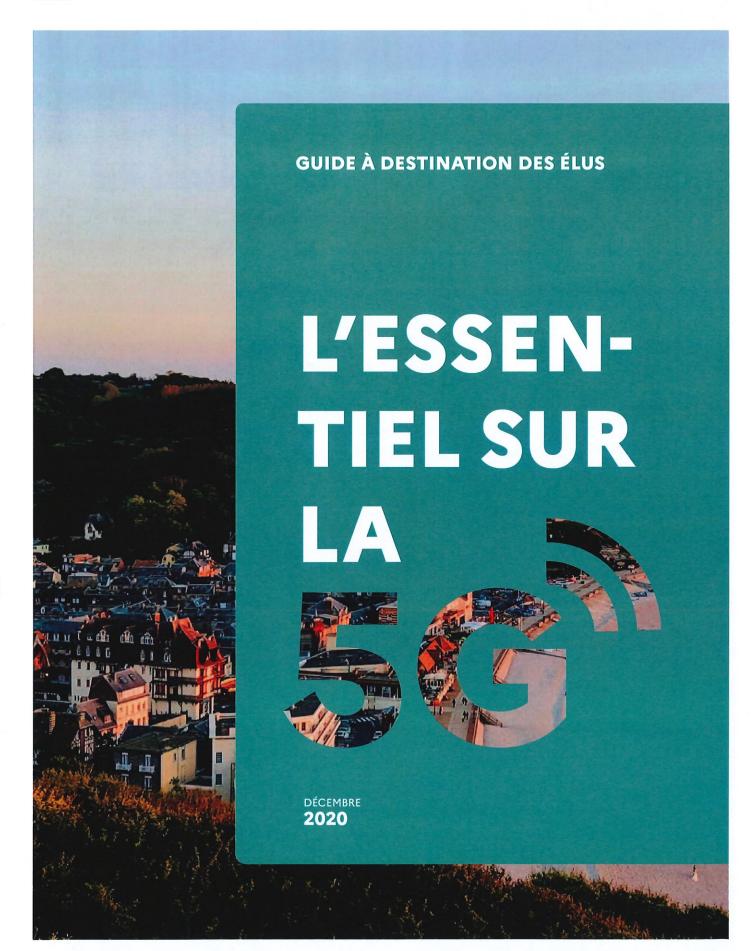
20/08/2025



Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.



13P233003NC0000111426







ADEME:

L'Agence de la transition écologique est un établissement public qui suscite, coordonne ou réalise des opérations de protection de l'environnement et pour la maîtrise de l'énergie.

ANFR:

L'Agence nationale des fréquences contrôle l'utilisation des fréquences radioélectriques et assure une bonne cohabitation de leurs usages par l'ensemble des utilisateurs. Elle s'assure également du respect des limites d'exposition du public aux ondes.

ANSES:

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a pour mission principale d'évaluer les risques sanitaires dans divers domaines en vue d'éclairer la décision publique. L'ANSES conduit par exemple des expertises sur les effets potentiels des ondes sur la santé.

ARCEP:

C'est une autorité administrative indépendante chargée de la régulation des communications électroniques et des Postes et la distribution de la presse en France. C'est par exemple l'ARCEP qui est en charge des procédures d'attribution des fréquences, et du respect des obligations des opérateurs en termes de couverture mobile.

TION TION

ALORS QUE LES PREMIÈRES OFFRES 5G VIENNENT D'ÊTRE LANCÉES EN FRANCE, LE DÉPLOIEMENT DE CETTE NOUVELLE TECHNOLOGIE SUSCITE DE NOMBREUSES INTERROGATIONS, MAIS AUSSI BEAUCOUP DE FAUSSES INFORMATIONS.

La présente brochure s'adresse essentiellement aux élus locaux, directement concernés par l'aménagement numérique des territoires, et souvent sollicités au niveau local pour répondre à ces interrogations. Elle a pour but de vous donner les informations nécessaires pour comprendre ce que va apporter la 5G et démêler le vrai du faux sur cette nouvelle technologie. Elle rappelle également quel est votre rôle, notamment en tant que maire, et quels sont les outils à votre disposition, pour accompagner le déploiement de la 5G sur votre territoire et organiser la communication et la concertation au niveau local.

Sous la direction du Secrétariat d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, cette brochure a été élaborée par la Direction Générale des Entreprises (DGE), en lien avec l'ARCEP, l'ANFR, l'ANSES, l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires, le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère de la Transition Écologique, et avec la participation des associations d'élus.





COMMENT ÇA MARCHE? QU'EST-CE QUE C'EST?

La 5G qu'est-ce que c'est ?

de transmission divisé par 10 et fiabilité accrue. À usage constant, la 5G est moins consommatrice d'énergie que les technologies précédentes (4G, 3G, 2G). en termes de débit, d'instantanéité et de fiabilité : débit multiplié par 10, délai technologies 2G, 3G et 4G. La 5G doit permettre un bond dans les performances La «5G» est la cinquième génération de réseaux mobiles. Elle succède aux



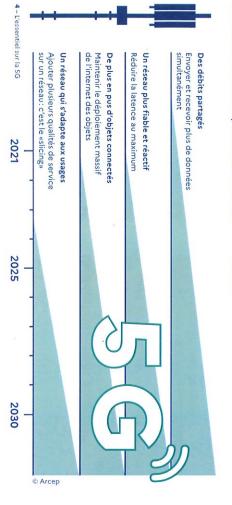
couverture numérique du territoire tout en évitant la saturation des réseaux. technologies et connait environ tous les 10 ans une évolution plus importante. La 5G cohabitera avec les technologies précédentes et viendra renforcer la Le secteur des télécommunications voit émerger régulièrement de nouvelles

pour s'adapter aux nouveaux usages des utilisateurs. Il s'agit d'une amélioration continue

> La 5G : une technologie évolutive

de réseau. Durant les premières années, la gressive parce que le réseau 5G sera démobiles : les antennes d'abord, puis le cœur ploye en plusieurs etapes par les operateurs L'introduction des fonctionnalités sera pro-

De nouvelles fréquences seront aussi ajouannées. de performance apparaîtra dans quelques tées progressivement. L'ensemble des gains 5G sera « dépendante » du réseau 4G.



De la 2G à la 5G :

une technologie qui évolue pour offrir de nouvelles opportunités





Que permettra la 5G?

sormais sur plus de 96% du territoire. Les > Eviter la saturation des réseaux 4G visioconférence plus performants. tant par exemple d'utiliser des services de utilisateurs bénéficieront d'un débit qui saturation des réseaux 4G déployés dévices internet existants, tout en évitant la À son lancement, la 5G améliorera les serpourra être nettement supérieur permet-

> Ouvrir la voie aux innovations

La 5G permettra progressivement de coup de domaines : tés ont une utilité très concrète dans beau-Loin d'être des gadgets, les objets connecconnecter un nombre important d'objets

- médecine: développement de la téléméments de malades par exemple, decine, gestion du matériel médical, maintien de la connexion pendant les déplace-
- agriculture et environnement: régulation troupeaux et de leur santé, de l'arrosage, fermes connectées, suivi des
- transport: gestion logistique pour une meil leure régulation des flux de circulation,
- industrie: outils industriels plus performants
- sécurité routière: voitures connectées aides à la conduite,
- services de secours: utilisation de drones pour acheminer l'aide d'urgence, canaux hender les situations, etc. des lieux d'intervention pour mieux appréde communication réservés, visualisation

Un développement progressif

d'une 5G utile, répondant aux besoins du de santé publique, de transport, services plus grand nombre, est possible. de domaines dans lesquels la mise en place publics, biens collectifs, etc. c'est autant être anticipés aujourd'hui. Infrastructures progressivement et ils ne peuvent pas tous Les usages sont amenés à se développer

usages industriels par exemple). D'autres soient disponibles. la 5G (faible latence, densité d'objets) core attendre que toutes les dimensions de être expérimentés, et d'autres devront enusages nécessiteront plus de temps pour tion des drones dans l'agriculture, certains veloppés dès le lancement de la 5G (utilisament un meilleur débit sont prêts à être dé-Les nouveaux usages nécessitant simple-

DE LA TECHNOLOGIE MOBILE LE VOCABULAIRE

communications offrant des services de données. téléphonie et de connexion internet aux Réseau mobile : c'est un réseau de téléde radiofréquences pour transporter les placent. Un tel réseau utilise les ondes utilisateurs même lorsque ceux-ci se de-

Débit : c'est la quantité de données qui peut être échangée en une seconde (on l'exprime en Mbit/s).

parle aussi de temps de latence. nimum pour transférer des données. On Délai de transmission : c'est le temps mi-

nées envoyées arrivent bien jusqu'au Fiabilité : c'est l'assurance que les don-

Exemples d'expérimentations

d'innovations technologiques permises à terme par la 5G



DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

ou au développement de la télémédecine. Aide à la gestion des équipements médicaux dans l'hôpital



À TOULOUSE

Le CHU de Toulouse mêne des réflexions portant
Le CHU de Toulouse mêne des réflexions portant
par exemple sur les questions de continuité de service
dans le cas de transfert de patients ou de localisation de biens et de personnes.



DES TRANSPORTS DANS LE DOMAINE

Des navettes autonomes, la gestion du trafic de véhicules, le pilotage à distance de véhicules pour des interventions en zone sensible.



À LINAS-MONTHLÉRY

En France des tests sont en cours à l'autodrome
En France des tests sont en cours à l'autodrome
de Linas-Monthléry pour explorer les usages de la 5G
l'és à la voiture connectée ou aux outils d'assistance
à la conduite dans un environnement routier proche



DANS L'INDUSTRIE

Dans l'industrie, des applications basées par exemple sur l'internet des objets ou la réalité augmentée permettront des gains importants en termes de maintenance, d'efficacité et de sécurité.



À VAUDREUIL
En France, l'usine de Schneider Electric à Vaudreuil
expérimente les usages industriels de la 5G à travers
la mise en place d'un dispositif de maintenance
prédictive et de visite de sites à distance via la réalité
augmentée.



Question/Réponse

Est-ce que le déploiement de la 5G nécessite d'installer de nouvelles antennes ?

des usages de la 5G qui vont se développer. se déployer dans quelques années en fonction être peu utilisées dans un premier temps et des centres commerciaux. Ces antennes devraient des lieux de forte affluence, comme des gares ou 200 mètres maximum). Elles seraient utilisées dans mais portent à de faibles distances (généralement permettent une utilisation intensive d'internet sont comparables à des émetteurs wifi : elles puissance : les « petites cellules ». Ces antennes d'une autre sorte d'antenne à plus faible La 5G pourrait aussi donner lieu à l'utilisation les antennes existantes. ajouter les antennes 5G ou mettre à jour principalement des pylônes déjà existants pour nouveaux sites radios. Les opérateurs se serviront ne nécessitera pas d'installer massivement de La première phase de déploiement de la 5G



Faudra-t-il obligatoirement changer son équipement?

La SG restera un choix : choix de s'équiper, choix de souscrire un abonnement. Son lancement ne rendra pas incompatibles les téléphones des anciennes générations (comme c'est le cas aujourd'hui avec les mobiles 3G qui continuent de fonctionner alors que la 4G est présente sur la quasi-totalité du réseau mobile) et ne va pas contraindre à s'équiper d'un nouveau téléphone La 5G va cohabiter avec les technologies plus anciennes.

Avant de changer son équipement, il faut se renseigner sur la couverture et la qualité de service dans les zones où l'on pense utiliser son téléphone. Des cartes seront publiées par les opérateurs suivant les recommandations de l'ARCEP, et un observatoire sera également disponible sur le site de l'Arcep (Observatoire des déploiements 5G).

Quelles garanties pour la vie privée des citoyens?

La 5G et plus généralement les évolutions à venir des réseaux télécoms vont entraîner davantage d'interactivité entre le réseau et ses utilisateurs, et augmenter les échanges de données. Afin de protéger ces données personnelles, les réseaux télécoms sont soumis à un double régime de protection de la vie privée : le respect du secret des correspondances, d'une part, et le Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), d'autre part.

Le déploiement de la 5G renforce également le risque de menaces liées aux équipements de réseau mobile. Pour préserver sa souveraineté économique autant que politique, la France œuvre à protéger ses infrastructures sensibles. C'est tout l'enjeu de la loi du 1^{er} août 2019 relative à la sécurité des réseaux mobiles 5G, qui soumet à autorisation préalable du Premier ministre l'exploitation d'équipements actifs des antennes mobiles pour les opérateurs télécoms qui sont opérateurs d'importance vitale (OIV).

Techniquement comment ça marche?

La 5G est souvent présentée comme une unique technologie alors qu'elle est en réalité <u>l'assemblage d'innovations diverses</u> :

> Les bandes de fréquences de la 5G

Les réseaux mobiles, comme la radio, utilisent des ondes pour transporter des données. Ces ondes sont découpées en bandes de fréquences, qui nécessitent une autorisation de l'État pour être utilisées. Les différentes bandes de fréquences ont une portée et un débit différents : la 5G utilisera tout un ensemble de fréquences, attribuées récemment ou depuis plus longtemps :

Dans un premier temps, la 5G utilisera les bandes de fréquences qui sont déjà utilisées (notamment les bandes 700 MHz, 2,1 GHz ou 1800 MHz) ainsi que la bande de fréquences 3,5 GHz qui vient d'être attribuée aux opérateurs mobiles par l'Arcep le 12 novembre 2020. Cette bande offre un bon compromis entre couverture et amélioration du débit.

Dans un second temps, la 5G pourrait utiliser une autre bande, la bande 26 GHz (dite bande millimétrique). Cette bande n'est pas encore attribuée. Elle pourra permettre des débits très importants en zone très dense et pourra particulièrement être utilisée pour la communication entre objets connectés.

> Des antennes-actives innovantes

Une exposition aux ondes optimisée grâce à l'orientation des signaux vers les appareils qui en ont besoin.

Antenne passive
2G | 3G | 4G | 5G
sans système d'émission et réception directionnel des signaux
fréquences > 1GHz
fréquences > 1GHz
fréquences > 1GHz

L'ensemble de ces innovations combinées permettront d'atteindre des débits jusqu'à 10 fois plus grands qu'en 4G et de réduire par 10 le temps de réponse (latence).

© Arcep







QUELS EFFETS SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT ?

La 5G est au cœur de nombreux débats, où il est parfois difficile de différencier les rumeurs des faits établis. Deux sujets font notamment l'objet d'interrogations : les effets de la 5G sur la santé et l'impact global de la 5G sur l'environnement.



La 5G a-t-elle des effets sur la santé?

Une exposition aux ondes très surveillée

est très réglementée et surveillée par l'ANFR. Cette agence réalise chaque année de nombreux contrôles, qui montrent que l'exposition aux ondes est globalement très faible et largement inférieure aux valeurs limites. Sur les 3000 mesures qui ont été réalisées en 2019, 80 % d'entre elles attestaient d'une exposition inférieure à 1V/m, alors que les valeurs limites règlementaires se situent entre 36 et 61V/m selon les fréquences pour la téléphonie mobile.

> Une faible exposition

L'ajout de la 5G présentera une légère augmentation de l'exposition aux ondes, similaire à celle observée lors du passage de la 3G à la 4G mais l'exposition restera très faible. Cette estimation vient des mesures faites par l'ANFR en préparation de l'arrivée de la 5G. L'exposition aux ondes restera donc faible, et très largement en dessous des valeurs limites autorisées.

> Des contrôles réguliers et sur demande de l'exposition des antennes

Pour s'en assurer, l'ANFR est en charge de mesurer l'exposition des antennes dans le cadre du dispositif de surveillance et de mesure des ondes. Les maires, les associations agréées de protection de l'environnement ou agréées au titre d'usagers du système de santé et les fédérations d'associations familiales peuvent demander gratuitement et à tout moment de telles mesures. L'ensemble des résultats de ces mesures est publié sur cartoradio.fr, qui permet déjà d'avoir accès à plus de 60000 mesures réalisées sur le territoire.

Le Gouvernement a décidé de renforcer les contrôles dans le cadre d'un plan spécifique qui triple le nombre de contrôles. L'ANFR sera en charge en particulier dans les prochains mois de mesurer l'exposition des antennes avant et après le déploiement de la 5G. 4800 mesures sont prévues d'ici fin 2021, réparties sur des territoires représentatifs. Ces mesures permettront de disposer d'informations objectives sur l'exposition liée au déploiement de la 5G.

66 « V/m » ou volt par mètre : c'est l'unité de mesure qui sert à mesurer la force d'un champ électronique.

Le Comité national de dialogue sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques

Ce Comité de dialogue a été créé par la loi dite «Abeille». Placé au sein de l'ANFR, ce comité participe à l'information de l'ensemble des parties prenantes (associations, opérateurs et constructeurs, collectivités et représentants de l'administration), notamment sur les niveaux d'exposition aux ondes dans notre environnement et les outils de concertation. Ce Comité aspire à être un lieu de concertation et d'échanges constructifs sur les études menées ou à encourager pour une meilleure compréhension de l'exposition engendrée par les antennes, objets communicants et terminaux sans fil. Il n'a pas vocation à traiter des sujets sanitaires, qui font l'objet d'études et de concertations au sein de l'ANSES. Il est présidé par Michel Sauvade, maire et représentant de l'Association des Maires de France.

> Mais aussi des contrôles sur les équipements

de tester dès 2020 plus de 80% des modes smartphones. Alors que 70 appareils sure de la conformité de ces appareils au mis en vente sur le marché français et s'asparticulièrement les smartphones 5G. déles les plus vendus en France en ciblant d'augmentation des contrôles permettra lera 140 en 2021. Cet effort progressif ont été contrôlés en 2019, l'ANFR en contrôva doubler le nombre de contrôles des DAS rendus publics sur le site data.anfr.fr. L'ANFR tests en laboratoire. Tous les résultats sont boutique ou sur internet et fait réaliser des lève des smartphones commercialisés en respect des valeurs limites de DAS. Elle prévérifications sur les téléphones portables Pour cette raison, l'ANFR réalise aussi des ment liée à l'utilisation de nos équipements L'exposition aux ondes reste essentielle-





Question/Réponse

Comment faire mesurer l'exposition sur ma commune?

Il est possible pour n'importe quelle personne de solliciter des mesures d'exposition radioélectrique des installations radioélectriques déployées sur le territoire de sa commune. Il existe en effet un dispositif de surveillance et de mesure des ondes, mis en place depuis 2014, piloté par l'ANFR. Toute personne qui le souhaite peut remplir le formulaire de demande sur le site mesures, anfr.fr. Le dossier de demande doit être signé par le maire de la commune ou une association compétente. La mesure est gratuite. L'ANFR a installé à la demande des quelques métropoles (Paris, Marseille, Nantes) des sondes qui mesurent en continu l'évolution de

DE LA TECHNOLOGIE MOBILE

<u>DAS</u>: une partie de l'énergie transportée par les ondes électromagnétiques est absorbée par le corps humain. Pour quantifier cet effet, la mesure de référence est le débit d'absorption spécifique (DAS), pour toutes les ondes comprises entre 100 kHz et 10 GHz. Le DAS s'exprime en Watt par kilogramme (W/kg).



Quels sont les effets des ondes sur la santé?

En janvier 2020, l'ANSES a publié un rapport

notamment sur la bande de fréquences aux bandes de fréquences utilisées par

et du travail (ANSES) a publié de nombreux sur les ondes et la santé. En l'état actuel à l'existence d'effets sanitaires dès lors que des connaissances, l'Agence ne conclut pas travaux de recherche ces dernières années près. L'Agence nationale de sécurité sanices ondes sur la santé sont étudiés de très resteront faibles avec la 5G, les effets de taires aux ondes sont respectées les valeurs limites d'exposition réglementaire de l'alimentation, de l'environnement Même si les niveaux d'exposition aux ondes

ailleurs au fur et à mesure des projets de dé-

ploiements de la 5G.

d'aéroports, les stations satellites, les fais-

depuis des années, comme les scanners (d'autres services utilisent déjà cette bande pas encore utilisée par la téléphonie mobile 26GHz, moins bien connue, et qui n'est la 5G. L'ANSES complètera son expertise, préliminaire qui s'intéresse spécifiquement

ceaux hertziens, les radars automobile...)

Le prochain rapport est prévu pour 2021.

Les travaux de l'ANSES se poursuivront par

les autres pays?

de la 5G à l'étranger¹. Ils concluent comparative portant sur le déploiement générales de l'État a mené une étude qu'à l'étranger les agences sanitaires Un groupe d'experts issus des inspections non avérés dès lors que les valeurs limites que les effets sanitaires de la 5G sont qui se sont prononcées considèrent

1. Rapport de l'inspection générale des affaires sociales, de l'inspection générale des finances, du conseil général de l'économie et du conseil général de l'environnement et du développement durable : https://www.igas.gouv.fr/spip.php?article?94



sur l'environnement? La 5G a-t-elle des effets

du réseau 5G La consommation énergétique

à la 4G d'ici à 2025, pour une amélioration té énergétique d'un facteur 10 par rapport prise en compte dès la phase de concep-L'efficacité énergétique du réseau 5G a été à terme d'un facteur 20 et plus¹. À court va entrainer une amélioration de l'efficaciet de mise en veille). On estime que la 5G tion (fonctionnalités d'économie d'énergie antennes 4G qui consommeraient beaula saturation des réseaux sans remettre des denses, la 5G est la seule manière d'éviter terme, dans certains territoires les plus

> Limiter nos consommations

a été multipliée par 10 entre 2015 et 2019 mentation, avec ou sans la 5G. Selon l'Arusage du numérique est en constante augce qu'on appelle «l'effet rebond». Notre cep, la consommation de données mobiles 5G entraineront probablement une aug-Cependant, les possibilités offertes par la sions l'augmentation de notre consommaénergétique, à condition que nous maitri La 5G devrait présenter un meilleur bilan mentation des usages du numérique, c'est

Réduire l'empreinte du numérique environnementale

environnementale du numérique a été annoncée interministérielle visant à réduire l'empreinte environnemental du numérique. Une stratégie représentent qu'une petite part de l'impact Les réseaux de télécommunication ne lors du colloque du 8 octobre 2020 «Numérique par Barbara Pompili, Bruno Le Maire et Cédric O voilés par le gouvernement avant la fin de

la transition environnementale La 5G : des opportunités pour

nable de la transition écologique si ses apetc.). La 5G sera donc un levier incontourderont à mieux maitriser notre consommaà développer des réseaux intelligents qui aicoles, industriels, logistiques etc. La 5G, sable de la transition environnementale afin plications sont intelligemment utilisées meilleure régulation du chauffage collectif, tion d'eau ou d'électricité (adaptation de La 5G permettra par exemple de contribuer tal, jouera un rôle clé dans ces innovations. pour maîtriser notre impact environnemenpermettant de développer des outils utiles de rendre plus efficaces nos systèmes agri-Les innovations sont une condition indispen-'arrosage au niveau d'humidité dans le sol, en



Question/Réponse

environnemental du numérique? Comment mesurer l'impact

le positif (déplacements évités, dématérialisation de réduction de ceux-ci. qu'ils supportent en France et proposer des leviers des réseaux de télécommunication et des usages quantifier l'empreinte environnementale gains d'efficacité, etc.). L'Arcep et l'Ademe ont été électrique des data-centers, etc.) mais aussi doivent être prises en compte : le négatif saisies par le Gouvernement en juillet 2020 pour (fabrication des terminaux, consommation complexe à mesurer car de nombreuses choses L'impact environnemental du numérique est





tout le territoire de qualité sur fixe et mobile Une couverture

optique dans les zones qui n'en bénéficient du déploiement de la 4G et de la fibre dans ces deux domaines. obligations de déploiement des opérateurs pas encore. Il est indépendant des Le déploiement de la 5G se fait en parallèle

Le New Deal Mobile

nagement numérique du territoire prévoient tribuées par l'Arcep. Ces obligations d'améaméliorer la couverture mobile sur tout le niers à un certain nombre d'actions pour et les opérateurs en 2018. Il engage ces derautorisations d'utilisation de fréquences atterritoire métropolitain dans le cadre des Le New Deal Mobile a été conclu entre l'État

- le passage à la 4G de la quasi-totalité (99 %) du réseau existant fin 2020
- la couverture des axes routiers prioritaires par Bouygues, Orange et SFR fin 2020
- · la mise en service de plus de 600 à 800 du conseil départemental co-présidées par le préfet et le président tifiées par des équipes projets locales verture (zones blanches ou grises) ideninstallés dans les zones de mauvaise cou-Ciblée (DCC). Ces nouveaux pylônes sont dans le cadre du Dispositif de Couverture nouveaux sites par an et par opérateur

La préparation de la -5G

- attribution des fréquences dans la bande 3,5 GHz (enchères)
- premiers lancements commerciaux

- consultation publique par l'Arcep
- sur les modalités et conditions d'attribution des fréquences 5G



- 1º consultation publique de l'Arcep
- sur l'attribution de nouvelles frequences
- FEVRIER ET JUIN
- 1ºs expérimentations de la 5G

publication de la feuille de route de la France

- sur les technologies 5G consultation publique du Gouvernement

- fréquences pour le très haut débit dans consultation publique de l'Arcep « De nouvelles
- et l'innovation » les territoires, pour les entreprises, la 5G

mise à l'agenda européen

Le Plan France Très Haut Débit

été rendus raccordables chaque jour. mettre, avec les collectivités territoriales bilise plus de 3,3 milliards d'euros pour perle déploiement de la fibre optique jusqu'à (> à 30 Mbit/s) d'ici 2022 et à généraliser 8 Mbit/s) d'ici fin 2020, à doter l'ensemble d'atteindre ces objectifs. La France est un des territoires de réseaux très haut débit cès de tous les citoyens au bon débit (> à fixe, l'État s'est engagé à garantir l'acen moyenne 19000 nouveaux locaux ont dement la fibre sur son territoire : en 2019 des pays européens qui déploie le plus rapi l'abonné (FttH) à horizon 2025. L'Etat mo En ce qui concerne l'accès à un internet

dans les zones d'initiative publique. projets de déploiements de la fibre optique positif de couverture mobile et soutient les pour identifier les zones à couvrir du disritoires (ANCT) accompagne les territoires L'Agence nationale de la cohésion des ter-

la 4G n'est pas encore partout sur le territoire? Faut-il déployer la 5G alors que Question/Réponse

En parallèle du déploiement de la 5G de la fibre optique, et devront les respecter des zones blanches en 4G et de déploiement des engagements en termes de résorption ceux de la fibre optique. Les opérateurs ont pris les déploiements de la 4G se poursuivent, comme

entre 5G et fibre? Quelle complémentarité

est également nécessaire au fonctionnement du réseau 5G, pour raccorder les antennes pour débit y compris en mobilité. La fibre optique assurer un très haut débit jusqu'au cœur du La 5G permet d'offrir une connexion en Très Haut assure une grande stabilité de la connexion. débit dans les logements par voie filaire, ce qui La fibre optique permet d'apporter le Très haut

et équilibré entre les territoires La 5G, un déploiement progressif

tique les zones les plus habitées. où la clientèle est la plus importante, en pracer en général leurs services dans les zones Les opérateurs télécoms commencent à lan-

Les conditions d'utilisation des fréquences couverture du territoire. sition de l'Arcep, prévoient pour les opé arrêtées par le Gouvernement sur propo particulièrement exigeantes en matière de rateurs des obligations de déploiement

équilibré entre 66 L'Arcep veille territoires à un déploiement

par l'ARCEP Les obligations fixées

- 3 000 sites devront être déployés avant fin 2022 en bande 3,4 3,8 GHz, 8 000 en 2024 et les 10 500 sites devront être atteints en 2025.
- 25% des sites en bande 3,4 3,8 GHz devront des territoires d'industrie, hors des principales être déployés dans une zone rassemblant les communes des zones peu denses et celles
- Pour répondre aux besoins croissants de la bande passante, dès 2022, au moins 75% de l'ensemble des sites existants devront à 240 Mbit/s au niveau de chaque site. bénéficier d'un débit au moins égal
- être couverts en 2025, et les routes principales

DEPLOIEMENT

et dispositifs sont à leur disposition. mettre de jouer leur rôle, plusieurs outils la concertation sur la 5G. Pour leur perun rôle clé à jouer dans l'information et jets d'amélioration de la couéjà très mobilisés dans les pro-(fibre et 4G), les élus locaux ont verture numérique du territoire

de concertation. d'exposition aux ondes et sur les outils à l'information des élus sur les niveaux public aux ondes. Ce Comité participe logue relatif aux niveaux d'exposition du Elle a notamment créé le Comité de diaet de définir les outils à sa disposition. a permis de renforcer le rôle du maire La loi du 9 février 2015 dite loi « Abeille »

d'informer les associations d'élus et de transparence. construire avec elles les conditions de la té de Concertation France Mobile, afin rence sur la 5G, dans le cadre du comienceinte de dialogue et de transpa-L'Etat a récemment mis en place une

d'Information Mairie Focus sur le Dossier

Mairie (DIM). lui présenter un Dossier d'Information coopération intercommunale (EPCI) et président de l'établissement public de tion), il doit en informer le Maire ou le (avec un impact sur le niveau d'exposimodifier substantiellement une antenne (dès la phase de recherche du site) ou de Lorsqu'un opérateur envisage d'installer

née, un calendrier du déroulement des 100 mètres de l'installation. blissements de soins situés à moins de crèches, établissements scolaires et étasion...). Il recense également la liste des fréquences utilisées, puissance d'émisde l'installation (nombre d'antennes, service, les caractéristiques techniques travaux, la date prévisionnelle de mise en ment l'adresse de l'installation concerdu 12 octobre 2016. Il comprend notam-Le contenu du DIM est fixé par un arrêté

Loi «Abeille»:

 article L. 34-9-1 du Code des postes et des communications électroniques

réglementaires Les références

- article R. 20-29 du Code des postes et des communications électroniques
- arrêté du 12 octobre 2016 (NOR: ECFI1609979A)

electromagnetiques d'exposition aux ondes et à la concertation en matière transparence, à l'information la loi n°2015-136 du 9 février relative à la sobriété, à la 2015 modifiée, dite loi «Abeille», a notamment renforcé le rôle

présente un dossier d'information et au moins un mois avant la mise en service lorsque la modification préalable ou le début des travaux de la demande d'autorisation Mairie un mois avant le dépôt de l'antenne n'entraîne pas d'urbanisme, la déclaration L'OPERATEUR de travaux. ondes générées par l'installation dispose d'un délai de huit jours du DIM pour demander une simulation de l'exposition aux compter de la réception Le parcours du DIM LE MAIRE à disposition du dossier et leur précise les moyens mis à leur disposition pour formuler ces observations. Dans ce cas, les observations doivent être recueillies dans un délai de trois sur le dossier d'information transmis qu'il juge approprié (site internet, ces informations par tout moyen semaines à compter de la mise à disposition du dossier. les observations des habitants il les informe lors de la mise au plus tard dix jours après doit mettre à disposition consultation en mairie... S'il envisage de recueillir la réception du dossier (ou la simulation). 9999 LE MAIRE W

LES AUTRES

- Des réunions d'information avec les demande des élus du territoire. opérateurs et les pouvoirs publics à la
- Le maire ou le président d'EPCI peut projetée. tallation radioélectrique existante ou l'estime nécessaire concernant une insconcertation départementale) lorsqu'il demande de médiation (instance de saisir le préfet de département d'une
- Le maire peut demander à tout moment anfr.fr. sur sa commune, via le site mesures une mesure de l'exposition aux ondes





DEPLOIEMEN:



Question/Réponse

où la 5G est déployée ou quand elle le sera? sur mon territoire Comment savoir

avant le début des travaux. d'Information Mairie, au minimum un mois y installer la 5G, vous recevrez un Dossier la modification d'un site existant pour l'installation d'un nouveau site ou Par ailleurs, si un opérateur projette service 5G et la qualité de service associée les consommateurs sur la disponibilité du des cartographies permettant d'informer a aussi demandé aux opérateurs de publier prévisionnels de chaque opérateur. L'ARCEF de données inédites sur les déploiements Dès 2021, l'observatoire sera complété seront recensés les sites existants et à venir observatoire des déploiements 5G, où L'ARCEP mettra également en place un les sites déjà existants sur votre territoire. Sur le site cartoradio.fr vous pouvez voir

Existe-t-il plusieurs types

apparaîtront dans quelques années. et l'ensemble des gains de performance seront introduites progressivement disponible. Les fonctionnalités de la 5G préciseront les informations sur le débit cartes de couverture des opérateurs qui et il est important de se référer aux avec des performances en débit variées va s'appuyer sur des bandes de fréquences Il n'y a qu'une seule technologie qui Or, il n'y a pas de fausse 5G ou de vraie 5G. On entend parfois parler de fausse 5G.

d'envoyer un DIM? Les opérateurs sont-ils tenus

de mise en œuvre. de fréquences mobilisées et les modalités Mairie (DIM), quelles que soient les bandes de tout passage à la 5G, notamment par systématiquement les élus locaux lors de téléphonie mobile d'informer Il a été demandé aux opérateurs l'intermédiaire du Dossier d'information



Question/Réponse

territoire, comment faire? Je souhaite la 5G sur mon

industriels de son territoire. avec les initiatives portées par les entreprises et se rapprocher des opérateurs, et se coordonner une expérimentation sur son territoire, elle peut de nouveaux usages par exemple, en favorisant des fréquences. Si une collectivité veut susciter dans le cadre de la procédure d'attribution de déploiement, en respectant les objectifs fixés Ce sont les opérateurs qui décident des zones

de la 5G sur mon territoire? Puis-je m'opposer au déploiement

d'antennes pour des considérations sanitaires (CE, pouvoirs de police générale ni en se fondant sur le Ass., 26 octobre 2011, n° 326492). principe de précaution, s'opposer à l'implantation Les maires ne peuvent, ni au titre de leurs

une réponse fiable? la 5G, comment apporter Je suis interrogé(e) sur

à disposition de la population sur votre répondre à vos questions, et peut être mis Le présent guide peut servir de base pour

Pour aller plus loin, vous pouvez : consulter les ressources de l'ARCEP et

- vous rapprocher des associations d'élus de l'ANFR ou au comité France mobile. qui participent au Comité de dialogue de l'ANFR mises à disposition sur leur site.
- solliciter les opérateurs pour plus d'information.

En savoir plus sur les cartes de couverture

n/5g-221020.html les-communiques-de-presse/detail/ https://www.arcep.fr/actualites/



Pour aller plus loin

Le site de l'ANSES :

https://www.anses.fr/fr

Tous les rapports de l'ANSES sur les ondes et la santé y sont disponibles en téléchargement (ANSES 2013, 2016, 2019 et 2020).

Le rapport IGAS-IGF-CGE-CGED:

https://www.igas.gouv.fr/spip.php?article794 Ce rapport compare le déploiement international de la 5G, et plus précisément sur ses aspects techniques et sanitaires.

Le site de l'ARCEP:

https://www.arcep.fr/

Pour en savoir plus sur les obligations des opérateurs en termes de couverture fixe et mobile et l'avancé des déploiements 5G.

Le site de l'ANFR:

https://www.anfr.fr/accueil/

Pour en apprendre plus sur les mécanismes de contrôle et de surveillance de l'exposition du public aux ondes.





COUVERTURE MOBILE: DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE

GUIDE PRATIQUE À DESTINATION DES MAIRES MAI 2021

Ce guide a vocation à informer les élus des principales étapes du dé-ploiement des sites mobiles et à les accompagner dans leurs premiers échanges avec les opérateurs.





13P233003NC0000112126























DU DISPOSITIF DE COUVERTURE IDENTIFIÉE DANS LE CADRE COUVERTURE MOBILE DE PROCHAINEMENT D'UNE CIBLÉE ET BÉNÉFICIERA VOTRE COMMUNE A ÉTÉ QUALITÉ!

VOUS TROUVEREZ DANS CE GUIDE PRATIQUE LES PRINCIPALES RÉPONSES À VOS QUESTIONS.

Ce guide a été réalisé en partenariat avec :

l'Association des maires de France et présidents d'intercommunalités (AMF), l'Association des maires ruraux de France (AMRF), l'Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM), l'Association des Départements de France (ADF),

l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et

Territoire d'Énergie - Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), la Fédération Française des Télécoms (FFTelecoms),

l'Association des Régions de France, l'audiovisuel (AVICCA),

Bouygues Telecom,

Orange, SFR,

& la Mission France Mobile de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Ce guide vise à faciliter les déploiements et n'a pas de valeur juridique

GÉNÉRALISER LA COUVERTURE MOBILE DE QUALITÉ

X

- à un accord historique visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous En janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs mobiles sont parvenus
- ▶ Pour la première fois, l'État fait le choix de prioriser l'objectif d'aménagement du territoire dans les critères d'attribution des fréquences mobiles*, dont les droits arrivaient à échéance lors des prochaines années.
- sur des engagements du Gouvernement et des opérateurs. Le travail de négociation a permis d'obtenir de la part des quatre opérateurs de réseaux mobiles des engagements Cet accord se traduit par un renforcement de la couverture mobile, en s'appuyant
- Les opérateurs se sont notamment engagés à :



Assurer une couverture mobile de qualité dans des zones non ou mal couvertes, dans le cadre du dispositif de couverture ciblée, en construisant jusqu'à 5 000 nouveaux sites* par opérateur, dont une partie sera mutualisée.

Par ailleurs, quatre autres engagements ont été pris par les opérateurs dans le cadre de cet accord historique sont :

MOBILE ...I



Généraliser la réception en 4G de qualité sur l'ensemble du réseau mobile.



Améliorer la couverture des axes de transport, d'ici 2020 pour les axes routiers prioritaires (environ 55 000 km) et d'ici 2025 pour le réseau ferré régional.



utilisant notamment la voix sur Wifi. Améliorer la couverture à l'intérieur des batiments à la demande, en



ne sont pas satisfaisants. Proposer une offre de 4G fixe dans les zones où les débits Internet (fixe)

E

DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE : OÙ EN EST-ON

► LE DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE : COMMENT ÇA MARCHE

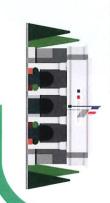


En janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord historique visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les Français.

Pour couvrir les zones non ou mal couvertes, les opérateurs mobiles se sont engagés à installer 5 000 sites chacun (le dispositif de couverture ciblée).



Pour identifier les zones* à couvrir, des équipes projets locales se sont donc constituées partout sur le territoire. Les équipes-projets locales sont notamment composées des préfectures, des conseils départementaux, des SGAR, des associations de collectivités territoriales, des porteurs de projets des réseaux d'initiative publique du Plan France Très Haut Débit, des AODE, etc.



NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

GENCE

FRANCE MOBILE

W

MOBILE ...

Les équipes-projets locales se réunissent à un rythme régulier pour selectionner les sites mobiles prioritaires visant à couvrir ces zones prioritaires, dans le cadre de dotation allouée par l'État.



Les opérateurs mobiles ont jusqu'à 24 mois maximum pour couvrir les zones retenues dans l'arrêté.

Les, équipes-projets locales transmettent à l'État la liste des zones qu'elles ont identifiées. L'État travaille conjointement avec les opérateurs pour consolider l'ensemble des sites mobiles prioritaires correspondants et les publie en arrêté ministériel.





2 997

SITES MOBILES IDENTIFIES
DEPUIS WI-2018, À DÉPLOYER
SOUS 24 MOIS MAXIMUM PAR
LES OPÉRATEURS

DONT

1.1.

NOUVEAUX SITES MOBILES D'ORES ET DÉJÀ MIS EN SERVICE

Dispositif de couverture ciblée : assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes

2 997 sites mobiles* ont été identifiés par les acteurs locaux depuis juillet 2018

556 sites mobiles en 2018 738 sites mobiles en 2019

MOBILE ...

903 sites mobiles en 2020 800 sites mobiles en 2021

con inscalatin 5 000 axis, par expérience (dont une partie son minutalisée)

Soutre : House house - épince formation des filménins, mais 2001



SITES MOBILES: LE PROTOCOLE DE COOPÉRATION POUR ALLER PLUS LOIN DANS L'IDENTIFICATION ET LE DEPLOIEMENT DES

dispositif de couverture ciblée et formaliser les échanges entre les collectivités, les opérateurs, leurs représentants, et les services de l'État : il s'agit du protocole de coopération. Un document a été élaboré pour préciser les modalités pratiques de mise en oeuvre du

locaux des operateurs. maires des communes où seront localisées des nouvelles installations ainsi qu'aux représentants Le protocole de coopération s'adresse en priorité aux membres des équipes-projets locales aux

▶ Les thématiques suivantes sont abordées dans le protocole de coopération :

RÔLE DE FACILITATEUR ET DE MÉDIATEUR DES **EQUIPES-PROJETS** équipe-projet : p. 14 à 17 Pour contacter votre



MOBILE ...



Études de charges, études

géotechniques, etc.

DU LOYER ET DE LA REDEVANCE ETABLISSEMENT

Pour un aperçu des délais et étapes de déploiement : p. 7 à 11 CALENDRIER

RACCORDEMENT

ELECTRIQUE

COLLECTE DE EMPLACEMENT VIABILISATION* D'UN



DEPLOIEMENTS

SITES MOBILES

SUIVI DES

Le protocole de coopération et l'ensemble des informations concernant le dispositif de couverture ciblée sont disponibles sur le site amenagement-numerique.gouv.fr

https://www.amenagement-numerique.gouv.fr/fr/accord-mobile/ dispositif-couverture-ciblee

Ct. glossaire p. 19

LES DELAIS ET ETAPES DE DEPLOIEMENT

Une fois que les arrêtés identifiant les sites mobiles à construire sont publiés, des échanges yont s'engager entre l'opérateur leader* en charge du déploiement, le maire de la commune et propriétés de la commune et propriété de la commune de la commune de la commune et propriété de la commune de la c l'équipe-projet locale qui en assure le suivi

ou 24 mois) : ▶ Les temps d'échanges seront différents selon la modalité retenue pour déployer le site (12

LA COMMUNE NE MET PAS DE TERRAIN VIABILISÉ À LA DISPOSITION DE L'OPÉRATEUR :

L'OPÉRATEUR DISPOSE D'UN DÉLAI DE 24 MOIS POUR CONSTRUIRE ET METTRE LE SITE MOBILE EN SERVICE.

Le point de départ du délai de 24 mois court à partir de la publication Le cas des « 24 mois » est le plus mobiles. zones à couvrir par les opérateurs de l'arrêté définissant la liste des

pages 8 et 9 Etapes détaillées

> VIABILISE ACCOMPAGNE DE L'AUTORISATION D'URBANISME : LA COMMUNE DÉCIDE DE METTRE À DISPOSITION DE L'OPÉRATEUR UN TERRAIN

L'OPÉRATEUR DISPOSE D'UN DÉLAI DE 12 MOIS POUR CONSTRUIRE ET METTRE LE SITE MOBILE EN SERVICE.

MOBILE "II

debut de la construction du site. leader du procès-verbal validant le signature entre le maire et l'opérateur Le point de départ pour le calcul es 12 mois court à partir de la

Etapes détaillées pages 10 et 11

EN PRATIQUE

Le maire est en première ligne pour faciliter la recherche des sites mobiles (terrain, points hauts existants, etc.) et la délivrance de l'ensemble des autorisations administratives (raccordement électrique, travaux de génie (raccordement électrique, travaux de génie civil, construction du site mobile, etc.).

> A SAVOIR

DISPOSITIONS DE LA LOI ELAN

l'établissement des réseaux de communications électroniques de nouvelle génération, accessible ont été prises visant à accélerer la construction et territoire, 15 mesures d'applications immédiates Pour accélérer la couverture numérique du sur le site : amenagement-numerique.gouv.fr



Ca



délai de 24 mois Point de départ du

ullet L'OPERATEUR LEADER DISPOSE D'UN DELAI DE 24 MOIS POUR CONSTRUIRE ET METTRE LE SITE MOBILE EN SERVICE



(5 ത

> D'AUTORISATION DÉPOSE LA DEMANDE **D'URBANISME** L'OPERATEUR

RETROUVEZ BIENTÔT TOUS LES MODÈLES DES DOCUMENTS SUR : www.amenagement-numerique.gouv.fr

EN PRATIQUE

motiver le choix de l'emplacement et se tient à ma disposition pour carte de couverture mobile escomptée, concernant le site qu'il aura retenu exact du site mobile. L'opérateur me fournit également la

MOBILE ...

DU SITE MOBILE PRÉALABLE DE LA ET DE LA MISE CONSTRUCTION M'INFORME AU L'OPÉRATEUR

(46)

service du site mobile. L'opérateur m'informe au préalable de la mise en

EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS

l'équipe-projet locale. envoyée par l'opérateur à lancement est

également

Une copie de cette fiche de

mobile ».

« fiche de lancement du site et m'adresse le document

sein de la zone de recherche (ou un point haut existant) au D'UN OU PLUSIEURS L'OPÉRATEUR DANS J'ACCOMPAGNE

dossier à

PROPRIÉTAIRE CANDIDATS AVEC LE **DES TERRAINS** L'ACQUISITION DE LOCATION OU NÉGOCIE LA

L'EMPLACEMENT

L'OPERATEUR

l'opérateur. Je fournis un RECHERCHE DU SITE

MOBILE

COMMUNIQUE

L'OPÉRATEUR ME

N

ω

4

LA ZONE DE

L'IDENTIFICATION

TERRAINS





● L'OPÉRATEUR LEADER DISPOSE D'UN DÉLAI DE 12 MOIS POUR CONSTRUIRE ET METTRE LE SITE MOBILE EN SERVICE



DISPOSITION UN AUTORISATION D'UNE ACCOMPAGNE METTRE A JE DÉCIDE DE TERRAIN VIABILISÉ

écrit à l'équipe-projet et à 🗸 part de cette décision par conseil municipal, je Après une délibération du fais

> MES PROPOSITIONS DE TECHNIQUEMENT VALIDE L'OPERATEUR

préférence. et les classe par ordre de (ou points hauts existants)

TERRAINS

D'URBANISME



Cf. Protocole de coopération L'OPERATEUR VALIDE LES DEVIS



JE DÉLIVRE

ma disposition pour motiver le mobile escomptée, et se tient à également la carte de couverture viabilisé. L'opérateur me fournit de mise à disposition du terrain la signature d'un procès-verbal par l'opérateur se traduira par délivrée. L'acceptation du terrain une fois l'autorisation d'urbanisme débuter les travaux de viabilisation nécessaire à la construction du D'URBANISME site mobile. Il m'est conseillé de L'AUTORISATION

> site mobile. mise en service du au préalable de la L'opérateur m'informe EQUIPEMENTS SERVICE LES

MOBILE "III

ET MET EN MOBILE

LE SITE CONSTRUIT L'OPERATEUR

RETROUVEZ BIENTÔT TOUS LES MODÈLES DES DOCUMENTS SUR: www.amenagement-numerique.gouv.fr

EN PRATIQUE

choix de l'emplacement exact du (10)





COPERATEUR UN JE SIGNE AVEC

PROCES-VERBAL

procès-verbal à l'équipetransmets une copie de ce procès-verbal CONSTRUCTION DU le délai des 12 mois. Je SITE MOBILE DEBUT DE LA VALIDANT LE La date de signature de ce enclenche

Une fois notifié de la décision de rétractation, l'opérate de de retractation, l'opérate et de mettre le site mobile et service en 24 mois.



l'équipe-projet locale. envoyée par l'opérateur à

privées, disponibles, VIV

parcelles publiques des acteurs disposant de recherche il peut être utile je fournis un dossier à

lancement est

egalement

de solliciter l'ensemble

FINANCIERE DE LA

EN CHARGE

SUR LA PRISE PRONONCER AFIN DE ME

VIABILISATION

l'opérateur.

Pour cette

Une copie de cette fiche de

« fiche de lancement du site

et m'adresse le document

la zone de recherche, et

à l'opérateur au sein de (ou un point haut existant)

TERRAINS **OU PLUSIEURS** J'IDENTIFIE UN

MOBILE

RECHERCHE DU SITE

COMMUNIQUE

L'OPERATEUR ME

N

ω

4

ഗ

ത

œ

site mobile.

JE DEMANDE DES

NÉGOCIE

PAR L'OPERATEUR

TERRAINS VALIDES

LA ZONE DE

mobile ».

10

















national).

projet locale et à la Mission

France Mobile.

de négociation au niveau des terrains étant en cours de la mise à disposition (les modalités financières VIABILISE DU TERRAIN L'EMPLACEMENT L'ACQUISITION DE LOCATION OU AVEC MOI LA L'OPERATEUR





VOS INTERLOCUTEURS NATIONAUX

LA MISSION FRANCE MOBILE PILOTE LE DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE

➤ L'État pilote et anime le dispositif de couverture ciblée au sein de la Mission France Mobile (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT).

 est chargee de :
 piloter et La Mission France Mobile rassemble entre 6 et 8 personnes, et

coordonner les sujets nationaux et apporter un appui piloter et mettre en œuvre le dispositif de couverture qui identifieront les sites à couvrir, ciblée, en faisant le lien avec les équipes-projets locales

à l'émergence d'une société numérique innovante et inclusive. société française aux révolutions numériques, visant à collaborer pour mission d'impulser et de soutenir des actions préparant la La Direction Générale Déléguée au Numérique de l'ANCT a

technique et opérationnel aux équipes-projets locales.

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES **BON A SAVOIR**

FRANCE MOBILE

publiques Pour atteindre cet objectif, l'ANCT pilote quatre politiques

regroupe désormals l'Agence du Numérique, le Commissariat général à l'étaglité des territoires (CGET) et l'Établissement public national d'aménagement et de

L'ANCT, créée au 1er janvier 2020,

Le programme France Mobile appartient à la Direction Générale Déléguée au Numérique.

(EPARECA)

et

artisanaux

- Le programme France Mobile, Le programme France Très Haut Débit qui vise à garantir l'accès au très haut débit partout, pour tous, d'ici 2022,
- Le programme Société Numérique,
- L'incubateur des Territoires. Le programme nouveaux lieux / nouveaux liens





www.amenagement-numerique.gouv.fr

L'ARCEP PROPOSE, CONTRÔLE ET INFORME

L'Arcep assure le contrôle dans le cadre de la mise en oeuvre du New Deal et dispose d'un pouvoir de sanction en cas de manquement éventuel au respect des obligations.

L'Arcep publie un tableau de bord du New Deal, qui permet de suivre trimestre après trimestre la mise en oeuvre par les opérateurs des engagements qu'ils ont pris dans le cadre du New Deal.

https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/new-deal-mobile.html

EN PRATIQUE

propres mesures, par exemple dans des zones géographiques inexpolorées, l'Arcep a mis à disposition un « kit du régulateur » qui comprend un guide pédagogique des protocoles utilisés au cours de ses campagnes de mesures, et des modèles de cahires des charges technique (espace collectivités du site de Pour les collectivités qui souhaitent effectuer propres mesures, par exemple dans des :

12

VOS INTERLOCUTEURS LOCAUX

LES ÉQUIPES-PROJETS LOCALES ASSURENT LA RÉUSSITE DU DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE

déploiement de sites mobiles sur leur territoire. ou pluri-départementale) ont pour mission d'accélérer le Les équipes-projets locales (à l'échelle départementale

➤ Pour atteindre cet objectif :

elles identifient et priorisent les zones à couvrir, viabilisation des terrains, etc.). les operateurs (par exemple : autorisations d'urbanisme, elles facilitent la mise en œuvre des déploiements par

PROJETS LOCALES :

Préfecture, conseil départemental, SGAR, associations de collectivités territoriales, porteurs de projets des réseaux d'initiative publique du plan France Très Haut Débit, etc.



Retrouvez le contact de votre équipe-projet p. 14 à 18.

L'OPÉRATEUR LEADER ASSURE DÉPLOIEMENT DU SITE MOBILE E

WOBILE "III

➤ Pour assurer le déploiement du site mobile, un opérateur leader est désigné par les opérateurs pour chaque site mobile. L'opérateur leader sera l'interlocuteur du maire pendant toute la durée de mise en œuvre du projet.

la publication de l'arrêté. L'opérateur leader est connu au maximum un mois après

> A SAVOIR

SOLLICITATIONS DE SOCIÉTÉS TIERCES DANS LE DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLEE

Des sociétés se présentant en qualité d'intermédiaire peuvent être amenées à contacter des collectivités au travers de toutes sortes de propositions foncières et techniques, offrant d'accélèrer le dispositif, de le rentabiliser, etc... Il est alors conseillé de s'assurer d'une recommandation préalable et formelle de l'opérateur leader concerné par le site à construire.

En effet, l'opérateur leader est soumis à des obligations de couverture dont il lui apparitient de définir les modalités de mise en œuvre. Il n'aura aucune obligation de souscrire à une solution ou un accord eventuellement préétabli entre la collectivité et un tiers, La municipalité pourra utilement contacter l'équipe-projet locale.



C.

Jean-Marc THOMAS

ARDECHE

Patrick GILLES

➤ AUVERGNE-RHÖNE-ALPES

♦ AUVERGNE-RHÖNE-ALPES Lise DELPLANCO

@auvergne-rhone-alpes.gouv.tr Jean-Baptiste MANROUBIA-PORTEOUS

CANTAL

Cédric CELLARIER ccellarier@cantal.tr gerard.claude@cantal.gouv.fr Gérard CLAUDE

Prefecture

LOIRE

Jean-Michel REYMONDON

PUY-DE-DOME

DRÔME

Nicolas GUICHARD Bernard GIRE

> Simon BANCAREL Etienne KALALO

bancarel@puy-de-dome.tr

RHÔNE

Xavier DUPASQUIER

Bénédicte CHARDON

HAUTE-LOIRE

Département pret-coordination@haute-loire.gouv.fr telephonie43@hauteloire.fr

> Pierre FOURNIER Stephane TRONTIN

Patrice LAMY

en cours de dés

ALLIER

lamy.p@allier.fr

Franck JEANNES rançois AYMA -savoie.gouv.li

HAUTE-SAVOIE

pierre.moore@savoie.fr Pierre MOORE

sabelle DUPASQUIER sabelle.dupasquier@savoie.gouv.fr

SAVOIE

ISERE

Eric MENDUNI

Saliha BELHADJ saliha.belhadj@is

▶ BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

♦ CÔTE-D'OR

Crystelle DA SILVA christelle.da-silva@cote-dor.gouv.fr Marco BERTI

Sylvain COLLOT DOUBS

Sylvain.collot@doubs.gouv.fr Guntker BAEKELANDT

Frederic LALYMAN

HAUTE-SAONE

-saone.gouv.fr

Joffrey BOUTOILLE

Jottrey.BOUTOILLE@hautesaonenumerique.tr

Cyril VERPILLAT isabelle VOISIN

NIEVRE

Grégoire PIERRE-DESSAUX Pierre BAREILLE

♦ JURA

SAÔNE-ET-LOIRE

tloire71.fr

Laurence SCHLOTTER

Philippe GILLE

Yann LURIER

cverpillat@jura.tr

Yvan MATZ yvan.matz@saone-et-loire.gouv.tr Virginia MARTIN

♦ TERRITOIRE DE BELFORT

pire-de-bellort.gouv.fr

YONNE

Fabienne LE MENS

Joel MARTINET Stéphane DUBOIS oel.martinet@departement18.fr

EURE-ET-LOIR

Naaima MEJANI

remi.martial@leves.tr Rémi MARTIAL eure-et-loir.gouv.fr

▶ GRAND-EST

egibouin@departement-touraine.tr

NAUTE-MARNE

Eric CHAUVIN Anais BOVIGNY

Mathieu TISON Bertrand CAPITAINE ♦ ARDENNES

♦ MARNE

hubert.sosson@n kazziha.cecile@n

Hubert SOSSON

Philippe RICARD

Véronique CHANTEPERDRIX

AUBE

philippe.ricard@aube.tr

♦ BAS-RHIN

Jeanne BRUXER Chistophe PAYEN

er@bas-rhin.gouv.tr

christophe.payen@haut-rhin.gouv.fr

♦ MEURTHE-ET-MOSELLE

Mohamed OUSSAID Bruno DELABRE

MEUSE

Thierry AUMONT meuse fr Laurent WISLER

Christophe PAYEN payen@haut-rhin.fr

Emma HENRICH

aut-rhin.gouv.fr

HAUT-RHIN

▶ BRETAGNE

O COTES-D'ARMOR

♦ ILLE-ET-VILAINE

Pascale ERON-JOURDROUIN

Dominique LAURENT dominique.laurent@cotes-darmor.gouv.fr Jeannick MAIGNANT -darmor.gouv.fr

> Delphine TANGUY Anne MANCIET

♦ FINISTÈRE

Serge SALAUN Jeremy GUEGUEN

▶ CENTRE-VAL DE LOIRE

emilie.robic@morbihan.gouv.fr Emilie ROBIC Jerôme KERNEN ♦ MORBIHAN

Christophe COURTEMANCHE INDRE

♦ LOIR-ET-CHER

Frederic FOUGERAY Magali CHAPEY

ir-et-cher.gouv.tr

rederic.fougeray@departement41.fr

MOBILE ...II

CHER

Hassina TACHOUAFT

hassina.tachouatt@indre.gouv.fr

♦ INDRE-ET-LOIRE

eric GIBOUIN Sylvie CLAVEAU

dominique.peuriere@loiret.gouv.fr

Dominique PEURIERE

LOIRET

♦ MOSELLE

Aurėlie POIRIER Béatrice MOUGEL oselle.gouv.tr

elle-fibre.fr

♦ VOSGES

Nicolas COSTE Brice CHAT

sges.gouv.fr

VOS INTERLOCUTEURS LOCAUX AU SEIN DES ÉQUIPES-PROJETS LOCALES

► HAUTS-DE-FRANCE

Gerald FIEVET z@latibrenumérique5962.fr s-de-france.gouv.fr

▶ ILE-DE-FRANCE

rose-marie.lyvantu@paris-idl.gouv.fr Rose-Marie LY VAN TU

NORMANDIE

CALVADOS

Olivier COLIN Virginie FOSSEY virginie.fossey@calvados.gouv.fr

Clément IFRI EURE

Sabrina MARAIS

NOUVELLE-AQUITAINE

CHARENTE

CORRÈZE

♦ DEUX-SÉVRES Chrystol BAILLARGET

Jean-François AUBERT aubert.jean-francois@orne.fr

♦ MANCHE

Vincent FILLION veronique.nael@manche.gouv.tr Véronique NAEL

ORNE

Bertrand LEONCE

SEINE-MARITIME

jean-pierre.lucas@seinemaritime.fr Jean-Pierre LUCAS Clément GEORGES nent.georges@seine-maritime.gouv.fr

AUDE

Frédéric BLANC

Jean-Christophe GALY Marie-Paule DEMIGUEL

HAUTES-PYRÉNÉES

Florence MARTIN - PONS

ARIÈGE

♦ HAUTE-GARONNE

denis.brugeron@aude.fr Denis BRUGERON Philippe RAGGINI

AVEYRON

Julien JEAN

Philippe CLOT ulien.jean@aveyron.gouv.tr

Damien VINSU

Franck MIOLANE

♦ HÉRAULT

philippe.collet@ha-py.fr Philippe COLLET Jean-Pierre DESSEIGNET

GARD

Frédéric BARNOIN

Chantal MOUCHET in@gard.gouv.fr

Sandra gruszka@le

Sandra GRUSZKA

LOT

jean-paul.favre@lot.fr

LOZERE

♦ GERS

jpsalers@gers.tr Edwige DARRACQ Jean-Pierre SALERS

pboyer@lozere.fr Patrick BOYER Marie-Claire VIOULAC

ulac@lozere.gouv.fr

Jean-Philippe SAUTONIE sebastien.imberdis@dordogne.gouv.tr

Sébastien IMBERDIS

DORDOGNE

Yann LE GUILLOU

ite-maritime.gouv.ti

Philippe MERPILLAT phmerpillat@creuse.tr

Fabien FAURE

CREUSE

Aurélie FEUILLET

CHARENTE-MARITIME

Jean CARRUETTE Luc VIART

pesterle@correze.tr Louis-Marc DELAPORTE Pierre ESTERLE

Jean-François COLLIER

Eric SUZANNE

♦ GIRONDE

Yann BRETON

♦ HAUTE-VIENNE Emmanuel DEXET

Franck MARTINIE franck.martinie@h e@haute-vienne.gouv.fr

► OCCITANIE

♦ LANDES

Marion DOURTHE

Frédéric MANDIS daniel.bouty@lot-et-garonne.gouv.fr jean-michel.guillou@landes.tr Jean-Michel DEJARDINS-GUILLOU

Daniel BOUTY

LOT-ET-GARONNE

Christophe PECATE christophe.pecate@py

♦ PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Stephanie PUYAL stephanie.puyal@lafibre64.fr

♦ VIENNE

Martine Demazoin

Fabien GUERIN Iguerin@departement86.fr

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Philippe DUBOS

entales, gouv.fr

Stephane CLERCO TARN

MOBILE ...

Céline COUDERC

Gilles MENESTREAU gilles.menestreau@tarn.gouv.fr

♦ TARN-ET-GARONNE

Karim MOCKBEL

Marianne BUSSER ne.busser@ledepartement82.fr

➤ PAYS-DE-LA-LOIRE

Stéphanie BAFFOU stephanie.balfou@pays-de-la-loire.gouv.fr Odile GAUDIN

Claire ALFANDARI claire.alfandari@paysdelaloire.fr





7

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Guillaume BANCE ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

♦ BOUCHES-DU-RHÔNE

Isabelle PANDOLFI Nathalie GOISBART DE MONSABERT

0

jseval@var.tr Jean-Pierre SEVAL Marie-Christine BALDINI

♦ VAUCLUSE

Sophie PREVOST sophie prevost@va Aurelien GAUCHERAND nd@vaucluse.gouv.fr

➤ CORSE

Christine GHILARDI

Yves RICHARD Valerie MARTAZIER

rtazier@hautes-alpes.fr utes-alpes.gouv.fr HAUTES-ALPES

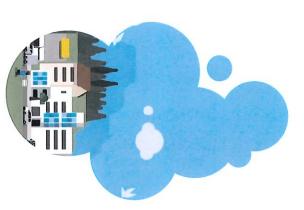
ALPES-MARITIMES

Laurent FERAUD

thierry.gallet@le04.tr

Thierry GALLET

Léa BOMIER trancois pietri@isula corsica François PIETRI



GLOSSAIRE

AUTORISATION D'UTILISATION DE FREQUENCES

L'utilisation des fréquences pour un réseau mobile est soumise à une autorisation préalable attribuée à un opérateur mobile, par décision de l'Arcep. L'opérateur mobile est autorisé à utiliser la fréquence concernée dans les conditions techniques spécifiées par

OPÉRATEUR LEADER

Il s'agit de l'opérateur mobile désigné pour construire et mettre en service le site mobile, pour le compte des opérateurs concernés.

SITE DE TÉLÉPHONIE MOBILE

In site comprend en règle générale plusieurs groupes d'antennes de façon à couvrir de la manière la plus efficace la zone cible (360°). Les sites peuvent être des points hauts existants (terrasses d'immeuble, château d'eau, silos etc.) ou à construire. La solution retenue pour le choix des sites doit tenir compte de la nécessité d'assurer la meilleure couverture mobile, et de leur bonne necessité d'assurer la meilleure couverture mobile, et de leur bonne insertion dans son environnement.

MOBILE ...II

VIABILISATION

Dans le cadre du dispositif de couverture ciblée, la viabilisation du terrain consiste en un raccordement électrique et routier (chemin d'accès carrossable) du site mobile retenu dont le coût est intégralement pris en charge par l'opérateur.

ZONE DE RECHERCHE

La zone de recherche correspond à la zone cible au sein de laquelle un ou plusieurs sites candidats seront recherchés afin d'y implanter un pylône. Parfois, la zone de recherche comprend un point haut existant à l'instar d'un château d'eau.



Liberté Égalité Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



























Paris, Le 20 Aout 2025

Mairie – Rochefort

Vu le maire, le

119 Rue Pierre Loti

28 AOUT 2025

BP 60030

17301 ROCHEFORT CEDEX

A l'attention de Monsieur Le Maire

Dossier suivi par: Marjorie GAUDINO, mgaudino@iliad-free.fr

Objet : Modification de nos équipements existants situés à l'adresse mentionnée sur le dossier d'information joint.

Monsieur Le Maire,

Dans le cadre de l'évolution de notre réseau vers la 5G, nous souhaitons vous informer par la présente de notre engagement à faire évoluer notre réseau dès les prochaines semaines, afin d'apporter l'ensemble de nos services à vos administrés et participer à l'évolution numérique de votre territoire.

Dans ce cadre, nous vous informons que nous faisons évoluer nos équipements existants à l'adresse mentionnée sur le dossier d'information joint.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir trouver en pièce jointe, un exemplaire du Dossier d'Information Mairie, vous présentant notre projet de modification substantielle de nos équipements existants et vous permettre de le mettre à la disposition de vos administrés afin de leurs apporter l'information nécessaire à une meilleure compréhension de notre projet.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire et/ou pour toute rencontre ou échange à votre convenance.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.

Marjorie GAUDINO Responsable des Relations avec les Collectivités

B

Territoriales

Pièce jointe: Un exemplaire du Dossier d'Information Mairie 17299 002 01

